



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2023.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	sept.-23	sept.-22	Déc-22	Var
Produits d'exploitation bancaire	195 931	167 750	587 793	491 998	692 513	19,5%
Intérêts	150 815	126 866	441 081	351 574	491 158	25,5%
Commissions en produits (*)	22 642	19 866	62 848	57 007	77 223	10,2%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	22 474	21 018	83 864	83 417	124 132	0,5%
Charges d'exploitation bancaire	86 405	73 168	251 254	192 961	268 656	30,2%
Intérêts encourus	82 659	69 886	243 384	186 771	260 678	30,3%
Commissions encourues	3 746	3 282	7 870	6 190	7 978	27,1%
Produit Net Bancaire	109 526	94 582	336 539	299 037	423 857	12,5%
Autres produits d'exploitation	319	241	914	623	1 205	46,7%
Charges opératoires	35 571	33 287	107 683	98 210	136 867	9,6%
Frais de personnel(*)	25 462	24 257	76 984	70 811	99 437	8,7%
Charges générales d'exploitation	10 109	9 030	30 699	27 399	37 430	12,0%
Structure du portefeuille au bilan			1 213 201	1 092 512	1 116 641	11,0%
Portefeuille titres commercial			-	39 741	39 742	
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 213 201	1 052 771	1 076 899	15,2%
Bons de trésor en portefeuille			624 880	554 907	578 144	12,6%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 464 939	5 317 808	5 299 344	2,8%
Encours des dépôts			5 667 840	5 176 102	5 305 679	9,5%
Dépôts à vue			2 059 419	1 761 518	1 757 543	16,9%
Dépôts d'épargne			1 934 685	1 726 080	1 756 102	12,1%
Dépôts à terme			1 673 736	1 688 504	1 792 034	-0,9%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			285 222	356 682	323 997	-20,0%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 130 983	1 040 267	1 040 266	8,7%

(1) L'encours des crédits fin Septembre 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(*) Chiffres 2022 retraités pour les besoins de la comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2023 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.464.939** mille dinars au 30/09/2023, contre **5.317.808** mille dinars au 30/09/2022, soit une augmentation de **+2,8%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+9,5%** passant de **5.176.102** mille dinars au 30/09/2022 à **5.667.840** mille dinars au 30/09/2023. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à vue de **+16,9%** et des dépôts d'épargne de **+12,1%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-20%** passant de **356.682** mille dinars au 30 Septembre 2022 à **285.222** mille dinars au 30 Septembre 2023.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+19,5%** pour atteindre **587.793** mille dinars au 30 Septembre 2023 contre **491.998** mille dinars au 30 Septembre 2022. Cette hausse concerne principalement les intérêts **+25,5%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+30,2%** passant de **192.961** mille dinars à fin Septembre 2022 à **251.254** mille dinars à fin Septembre 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2023 un montant de **336.539** mille dinars, contre **299.037** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2022, soit une progression de **+12,5%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+9,6%** pour atteindre **107.683** mille dinars au 30/09/2023 contre **98.210** mille dinars au 30/09/2022.